

Une affaire à suivre

Date : 29 novembre 2018

Le Département d'Ille-et-Vilaine vient de se doter d'un service, dont il a déposé l'appellation auprès de l'[INPI](#). Ce service est destiné à simplifier et à accompagner les démarches en ligne des particuliers et des associations.



A son ouverture, [illisa](#) propose 7 téléservices pour les secteurs de la culture et du sport, ainsi qu'une procédure de saisine de l'institution. Celle-ci est présentée au pied de la page d'accueil de son [site internet](#) sous la mention « **Poser une question** ».

Le Département s'engage à apporter une réponse aux saisines sous un délai de 10 jours maximum.

Il reste bien entendu à savoir ce qu'il entend exactement par là. Mais je ne veux pas m'interdire d'espérer que ce dispositif puisse constituer un réel progrès pour la relation que les citoyens entretiennent avec la collectivité.